

DANS LE CADRE D'UNE SOUSCRIPTION DANS L'ASSURANCE VIE

LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS AV (Mai 2013) peut être choisi comme unité de compte dans les contrats d'assurance vie (dont la liste se trouve dans "caractéristiques générales - Assurance vie"). Les prélèvements liés au contrat d'assurance vie (les frais de gestion et la cotisation pour garantie plancher) ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS AV (Mai 2013) à l'échéance. En cas d'arbitrage, de rachat partiel ou total du contrat d'assurance vie avant l'échéance de la formule, il existe un risque en capital non mesurable. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie plancher du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance concerné. Les prélèvements propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information.

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1%, la valorisation de la part du contrat adossée à LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS AV (Mai 2013) est :

- dans le cas d'une réalisation de la formule à 2 ans et d'un gain de 11% (soit un taux de rendement annuel de 5,36%); le gain net correspondant est de 8,79% soit un taux de rendement net annualisé de 4,30%,
- dans le cas d'une réalisation de la formule à 4 ans et d'un gain de 22% (soit un taux de rendement annuel de 5,10%); le gain net correspondant est de 17,19% soit un taux de rendement net annualisé de 4,05%.

Ces exemples ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales.

🕒 VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

Ces 2 placements seront ci-après dénommés "LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS (Mai 2013)".

- ▶ **Avec LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS (Mai 2013), vous me proposez un investissement dont les performances dépendent des marchés actions. Quelles différences entre LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS (Mai 2013) et un placement classique en actions ?**

Avec un placement classique en actions, vous cherchez à bénéficier de la progression éventuelle du marché et vous êtes totalement exposé à ses variations, positives ou négatives.

LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS (Mai 2013) et un placement en actions ont un comportement comparable si les marchés actions baissent de plus de 50% à 4 ans. Votre capital est alors diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice, vous supportez donc une perte en capital.

Avec LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS (Mai 2013), en contrepartie d'un gain plafonné, vous bénéficiez à l'échéance d'une protection de votre capital* en cas de baisse des marchés jusqu'à - 50%.

LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS (Mai 2013) ne vous permet pas de bénéficier des dividendes délivrés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50®.

- ▶ **Si les marchés actions restent stables ou progressent, quel est exactement mon gain en investissant dans LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS (Mai 2013) ?**

Dès lors que l'indice est stable ou en hausse, votre gain est fixe et est respectivement de 11%* à 2 ans ou 22%* à 4 ans (soit un TRA de 5,36%* et 5,10%*). Par exemple, si à l'issue des 2 ans la performance de l'indice est de 3,5%, vous percevez un gain fixe de 11%* et votre placement arrive à son terme. Dans le même temps, la valeur d'un placement classique en actions augmente d'environ 3,5%.

En revanche, vous pouvez ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Euro Stoxx 50®. Par exemple si à l'issue des 2 ans, l'indice est en hausse de +30%, vous percevez un gain fixe de +11%* et votre placement arrive à son terme. Dans le même temps, la valeur d'un placement classique en actions augmente d'environ 30%. Ce plafonnement du gain est la contrepartie de la protection du capital* jusqu'à une baisse de l'indice de plus de 50%, au-delà il existe un risque de perte en capital.

- ▶ **Que se passe-t-il en cas de baisse de l'indice de plus de 50% ?**

Seule une baisse de l'indice de plus de 50% à l'échéance des 4 ans a un effet négatif sur votre investissement. Votre capital est alors diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice*. Votre perte est, dans ce cas, supérieure à 50% de votre investissement. En revanche, une baisse de l'indice de plus de 50%, pendant la vie du placement, n'a strictement aucune conséquence. Elle ne remettra pas en cause le gain qui sera versé si la performance de l'indice est stable ou en hausse, dès lors que vous conservez vos parts jusqu'à l'échéance.

- ▶ **Et si je veux récupérer mon capital avant l'échéance ?**

L'horizon de placement de LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS (Mai 2013) est de 4 ans (il pourra être réduit à 2 ans en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50®). Il est toujours possible de vendre vos parts avant l'échéance (ou en cas de décès, de rachat dans un contrat d'assurance vie) mais vous devez savoir que, dans ce cas, votre capital n'est plus protégé et que des frais de sortie anticipée sont appliqués. Si vous vendez vos parts pendant la vie du placement, la performance retenue est celle applicable le jour de la vente. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle de l'indice. Il est donc fortement recommandé de ne souscrire des parts de LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS (Mai 2013) que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance.

- ▶ **Jusqu'à où mon capital est-il protégé ?**

A l'échéance des 4 ans, si l'indice Euro Stoxx 50® baisse de moins de 50% par rapport à sa valeur initiale, la protection de votre capital* est assurée. Par exemple, à l'issue des 4 ans, si l'indice baisse de 49%, votre capital est protégé* et vous êtes remboursé*. Avec un placement classique en actions, si vous décidez de vendre vos titres à cette date vous perdez 49% du montant investi. En revanche, si l'indice baisse de plus de 50%, vous supportez une perte en capital équivalente à la baisse intégrale de l'indice, comme dans le cas d'un placement classique en actions.

- ▶ **Est-ce moi qui décide de la date à laquelle la formule de LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS (Mai 2013) s'arrête ?**

Non, vous ne pouvez pas choisir la date d'échéance de LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS (Mai 2013). C'est l'évolution de l'Euro Stoxx 50® à 2 ans qui détermine automatiquement si votre placement s'arrête ou se poursuit jusqu'à 4 ans (voir paragraphe "Comment ça fonctionne?"). Que la durée soit de 2 ou 4 ans, aucuns frais de sortie ne sont prélevés.

* Hors frais d'entrée (CTO/PEA) ou frais d'assurance vie (frais de gestion et cotisation au titre de la garantie plancher en cas de décès) et fiscalité liés au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit sur la valeur liquidative initiale (pendant la période de commercialisation) et conserver ses parts jusqu'à l'échéance. Dès que la condition de réalisation est remplie, les autres cas ne peuvent plus s'appliquer.

● CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- **Commercialisation** : du 03/04/2013 au 17/05/2013 à 12h mais peut être close avant, dès lors que le montant maximum de collecte défini dans la documentation réglementaire est atteint.
- **Durée de placement** : 4 ans ou en fonction de l'évolution de l'indice : 2 ans
- **Age maximum recommandé à la souscription** : 81 ans
- **Nature juridique** : Fonds Commun de Placement de droit français
- **Classification AMF** : Fonds à formule
- **Indice de référence** : Euro Stoxx 50® (hors dividendes)
- **Devise** : Euro
- **Valeurs de référence** :
 - **Valeur Initiale de l'Euro Stoxx 50®** : moyenne des cours de clôture de l'Euro Stoxx 50® des 29, 30 et 31 mai 2013.
 - **Valeur 2 ans de l'Euro Stoxx 50®** : moyenne des cours de clôture de l'Euro Stoxx 50® des 8, 11 et 12 mai 2015.
 - **Valeur 4 ans de l'Euro Stoxx 50®** : moyenne des cours de clôture de l'Euro Stoxx 50® des 9, 10 et 11 mai 2017.
- **Valorisation** : Quotidienne
- **Valeur liquidative d'origine** : 100 euros
- **Frais courants** : 3% TTC maximum l'an. Le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.

● COMPTE-TITRES/PEA

LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS (Mai 2013) peut être souscrit dans le cadre du compte-titres et du PEA.

- **Code ISIN** : FR0011425867
- **Souscription minimale initiale** : 1 part
- **Frais d'entrée** : 2,50% maximum pour les souscriptions centralisées jusqu'au 17/05/2013 - 12h
- **Frais de tenue de compte** : 20€ l'an et par compte
- **Frais de sortie** :
 - 0% à l'échéance,
 - 1% au cours des fenêtres de sorties trimestrielles,
 - 3% aux autres dates.

● ASSURANCE VIE

LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS AV (Mai 2013) peut être choisi comme unité de compte dans les contrats d'assurance vie éligibles :

- Lionvie Rouge Corinthe 1 et 2, Rouge Corinthe Série 3
- Lionvie Vert Equateur 1 et 2
- Lionvie Multicapital, Actilion Vie 1 et 2
- Lionvie Opportunités Déc 97, Avril 98, Nov 98, Mars 99, Oct 99, Avril 00, Août 00, Déc 00, Avril 01, Juillet 01 (sauf Juin 97)
- Lionvie Opportunités Permanent
- Lionvie Croissance Double
- LCL Worldwide Life Insurance
- Acuity, Federlux Privilège, Capital et Life
- **Code ISIN** : FR0011425875
- **Souscription minimale initiale** : montant minimum de versement ou d'arbitrage applicable à chaque contrat d'assurance vie.
- **Frais d'entrée** : Les frais sur versements ou d'arbitrages sont ceux applicables aux contrats d'assurance vie dans lesquels l'opération est réalisée.
- **Frais de sortie** :
 - 0% à l'échéance
 - 1% au cours des fenêtres de sorties trimestrielles
 - 2% aux autres dates

Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Les caractéristiques des fonds à formule LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS (Mai 2013) et LCL DOUBLE HORIZON 2-4 ANS AV (Mai 2013) sont mentionnées dans la documentation juridique qui vous sera remise avant souscription.

AVERTISSEMENT : Ces Fonds Communs de Placement (FCP) sont gérés par Amundi. Les protections contre les différents risques du produit sont accordées sous réserve d'une souscription réalisée pendant la période de commercialisation et une conservation des parts jusqu'à l'échéance de la formule. La protection des FCP est octroyée par Amundi Finance, filiale d'Amundi. Les caractéristiques principales de ces fonds à formule sont mentionnées dans les documentations juridiques qui sont disponibles auprès de votre agence LCL ou sur le site internet (www.sicavetfcp.lcl.fr). Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que le placement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement. Ce document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des "US Persons" ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Il ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Du fait de leur simplification, les informations données dans ce document sont inévitablement partielles ou incomplètes et ne peuvent dès lors avoir une valeur contractuelle. Elles complètent les informations réglementaires des documentations juridiques tenus à disposition sur simple demande auprès de la société de gestion.

Lionvie Rouge Corinthe 1 et 2, Rouge Corinthe Série 3, Lionvie Vert Equateur 1 et 2, Lionvie Multicapital, Actilion Vie 1 et 2, Lionvie Opportunités Déc 97, Avril 98, Nov 98, Mars 99, Oct 99, Avril 00, Août 00, Déc 00, Avril 01, Juillet 01 (sauf Juin 97), Lionvie Opportunités Permanent, Lionvie Croissance Double, Acuity sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A - Predica, SA au capital entièrement libéré de 915 874 005 €, dont le siège social est au 50/56 rue de la Procession, 75015 Paris, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances, sauf les contrats LCL Worldwide Life Insurance et Federlux Life, assuré par CALI Europe, Société anonyme d'assurance vie R.C.S. Luxembourg B 75007 Siège social : 31-33 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, tél. : (+352) 26 26 70 30 - fax: (+352) 26 26 70 69 et les contrats Federlux Privilège et Capital, assuré par CALI Europe Succursale France de Cali Europe.

FCP distribués par Crédit Lyonnais - S.A. au capital de 1 847 860 375 euros - Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001 878 - Siège social : 18 rue de la République 69002 LYON. SIREN 954 509 741 RCS Lyon. Pour tout courrier : 20, avenue de Paris, 94811 Villejuif Cedex. Amundi S.A. au capital de 584 710 755 euros, société de gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036, siège social : 90 boulevard Pasteur - 75015 PARIS - France 437 574 452 RCS Paris. Mise à jour : 20/03/2013.

